



Avenue des Acacias

Signé «Ne varletur» par les parties et nous, Notaire Clarence Balleux à Dampremy (Charleroi - premier canton)

en annexe à l'acte de notre ministère du 24/10/2017

Levè et Adressé d'après les plans
 Géométric Expert Immobilier de
 Gilly, le 26 Septembre 1920

* modification d'une servitude. L'installation d'une porte et d'un mur à charge de l'ASBSP sur un mur de séparation sera construit au milieu du passage de passage de 1,8 m sur une longueur de 3,5 m. L'accès se fera par une porte privative côté rue. Le local sera fermé et pourra contenir de câbles électriques ainsi que tout autre objet. Le passage traversant est supprimé vers la cours arrière

Pour accord,
 G. J. di

Pour accord,
 S. Renard
 Pour ASBSP

Export pdf

néerlandais | français

Mention d'enregistrement**eRegistration - Formalité d'enregistrement**Mention d'enregistrement

Acte du notaire Clarence BALIEUX à Dampremy (Charleroi) le 24-10-2017, répertoire 2017/202

Rôle(s): 16 Renvoi(s): 1

Enregistré au bureau d'enregistrement CHARLEROI 1 (AA) le trente et un octobre deux mille dix-sept (31-10-2017)

Référence ACP (5) Volume 000 Folio 000 Case 15824

Droits perçus: neuf mille trois cent septante-cinq euros zéro eurocent (€ 9 375,00)

Le receveur

Mention d'enregistrement**eRegistration - Formalité d'enregistrement**Mention d'enregistrement

Annex.-2017/202-CHARLEROI_AA

Annexe à l'acte du notaire Clarence BALIEUX à Dampremy (Charleroi) le 24-10-2017, répertoire 2017/202

Rôle(s): 1 Renvoi(s): 0

Enregistré au bureau d'enregistrement CHARLEROI 1 (AA) le trente et un octobre deux mille dix-sept (31-10-2017)

Référence ASSP (6) Volume 000 Folio 100 Case 4439

Droits perçus: cent euros zéro eurocent (€ 100,00)

Le receveur

Mention d'hypothèque**eRegistration - Formalité d'hypothèque**Mention d'hypothèque

Acte du notaire Clarence BALIEUX à Dampremy (Charleroi) le 24-10-2017, répertoire 2017/202

Transcrit au bureau des hypothèques de : Charleroi 1
Le trente-et-un octobre deux mille dix-sept (31-10-2017)

Montant: deux cent vingt euros (€ 220,00)

Réf. : 43-T-31/10/2017-13088

Rétribution forfaitaire	€ 220,00
Total	€ 220,00

Le conservateur des hypothèques
